

District scolaire 9 de la Péninsule acadienne (et) Conseil d'éducation du district scolaire 9

Question les plus fréquemment posées dans le cadre de l'exercice de concertation avec les parents concernés

Ce nouvel exercice de planification suscite des questions. Afin d'y répondre, l'administration et le conseil d'éducation du District scolaire 9 de la Péninsule acadienne vous proposent cette section intitulée « Questions et réponses les plus fréquemment posées dans le cadre de l'exercice de concertation 2011 ».

Veillez noter que le terme « parent concerné » utilisé dans la section suivante, signifie le parent légal ou le tuteur légal, et ce, des écoles conviées aux rencontres de concertation.

Q = question / R = réponse

Q – C'est quoi une concertation organisée par mon district scolaire ?

R – L'exercice de concertation permet que l'administration scolaire et les parents concernés partagent et reçoivent les informations pertinentes, discutent et s'entendent sur les décisions qui devront être prises pour le bien commun des élèves.

Q – Quel est le but de ces rencontres?

R - Ces rencontres ont pour but de transmettre des informations aux parents concernés, de recueillir les commentaires et les préoccupations ainsi que de recevoir les opinions de ceux-ci et d'en faire une analyse. En bout de ligne, de(s) recommandation(s) devront être acheminé(e)s au Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Q – Pourquoi avoir trois rencontres de concertations pour mon école ?

R – Les trois rencontres ont chacune une raison d'être :

- 1^{ère} – vous transmettre des informations / explications / répondre à vos questions
- 2^e – recevoir les mémoires, les opinions, etc., des parents concernés
- 3^e – transmettre les résultats des rencontres et les recommandations

Q - Pourquoi tenir des concertations ?

R – Car l'administration scolaire doit émettre un rapport de planification à court et à moyen terme.

Q – Que va-t-il se passer pour mon école ?

R – Comme les écoles du district font face aux défis que représente la décroissance scolaire versus le nombre d'écoles du district, il est assuré que le statu quo n'est plus possible (services, budgets, etc.). Aucune décision n'est prise pour le moment, cependant c'est pour cela qu'une concertation doit être effectuée afin d'arriver à des décisions éclairées.

Q – Qui participera aux concertations ?

R – Les équipes de gestion du district, le Conseil d'éducation du district, les parents concernés sont les participants aux rencontres. Ces rencontres de concertation se feront auprès des parents des élèves fréquentant les écoles L'Amitié, La Villa des Amis, Léandre-LeGresley, Le Maillon, Ola-Léger, La Rivière et L'Envolée.

Q – Est-ce que ma direction d'école sera présente ?

R – Oui, la direction est invitée à se joindre aux rencontres. Entre autre, elle accueillera les parents afin d'assurer que ce sont les parents concernés de leur école qui ont une place dans la salle de rencontre.

Q – Est-ce que l'information partagée lors des 1ères rencontres du 18, 19 et 20 janvier est la même aux trois dates, comme parent concerné, puis-je me rendre à l'une ou l'autre?

R – Certaines informations qui seront partagées sont d'ordre général (données provinciales ou du district). Cependant, les présentations aux rencontres sont principalement spécifiques aux écoles concernées. Cette information diffère d'une région à l'autre (ex : données démographiques, le zonage, etc.), donc le parent concerné doit se rendre aux rencontres organisées pour son école uniquement.

Q – Quelles informations seront partagées lors des rencontres de concertation de janvier?

R – Les informations partagées seront, entre autres, les données démographiques actuelles, la projection des inscriptions des années à venir, le nombre d'écoles de notre district, le zonage, le financement et les normes d'allocation des ressources, les services éducatifs, etc.

Q – Advenant que mon école reste ouverte et que plus de classes combinée soient nécessaires, quel sera l'impact sur la qualité de l'enseignement livré à nos enfants dans la classe combinée?

R – La qualité de l'enseignement peut être affectée par différents facteurs. C'est pour cette raison que les classes régulières sont préférables aux classes combinées. À titre d'exemple, l'enseignant doit offrir, dans une classe combinée, un programme d'études pour chaque matière pour chaque niveau. De plus, au niveau de la gestion de la salle de classe, il devient difficile de répondre aux différents besoins des élèves. Que ce soit pour respecter les styles ou les rythmes d'apprentissage, la tâche devient de plus en plus complexe.

Q – Est-ce que les présentations PowerPoint effectuées les 18, 19 et 20 janvier avec les parents concernés peuvent être déposées au site Web du district ?

R – Oui, ceci est entre autre disponible auprès de votre école et sur le site Web du district, sous la section « Concertation » depuis le 25 janvier 2011.

<http://web.nbed.nb.ca/fs/district09/Pages/Concertation.aspx>

Q – Est-ce que le tableau du zonage des écoles est disponible pour les parents?

R – Oui, ceci est entre autre disponible auprès de votre école et sur le menu de gauche du site Web du district, sous la section « Zone scolaire ». Le zonage des écoles devra être précisé encore plus car le district devra s'assurer que chaque élève n'ait qu'une école de destination (un lieu = une école) et que l'école de destination est bien définie par son emplacement géographique.

<http://web.nbed.nb.ca/fs/district09/SiteCollectionDocuments/zone%20scolaire.pdf>

Q – Est-ce l'exercice de concertation a été demandé par le ministère?

R – Non. Cependant, le district scolaire et le Conseil d'éducation doivent soumettre un plan de 5 ans au Ministère de l'éducation et du développement de la petite enfance, sur ses installations scolaires. C'est dans le cadre de ce plan de 5 ans que les concertations ont été élaborées, et présentées aux parents concernés. Il ne s'agit donc pas d'une demande du ministre pour réaliser des économies. Plusieurs facteurs doivent être considérés. C'est la préoccupation au sujet des apprentissages des élèves qui nous guide. Nous ne pouvons pas continuer à offrir les services que nous offrons actuellement, sans modifier notre organisation. Cependant, en plus d'avoir déjà de grands défis dans la poursuite de nos programmes, il y a aussi de grandes compressions budgétaires annoncées. Le district se doit offrir de meilleurs services aux élèves de la Péninsule acadienne et des décisions s'imposent.

Q – Que signifie la cote d’entretien (vert, jaune, rouge)?

R – Ces cotes sont celles de l’équipe d’entretien du district pour les réparations mineures requises (charpenterie, électricité, réfrigération, plomberie, etc.). Cette évaluation d’entretien ne signifie pas que l’école présente des dangers pour les élèves ou le personnel qui la fréquentent, mais bien que le niveau d’entretien requis est différent d’une école à l’autre. Il faut dire que les réparations mineures sont effectuées par l’équipe des employés de métiers du district, et ce avec les budgets réguliers.

- 1 (vert = excellente) ;
- 2 (jaune = bonne) ;
- 3 (rouge = réduite)

Un sommaire des cotes est disponible sur le site Web du district, sous la section « Concertation ».

Ne pas confondre cette cote d’entretien avec :

- 1) les projets en capital ou d’immobilisation - non inclus au budget d’exploitation annuel du district;
- 2) toute autre évaluation provinciale